

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2024

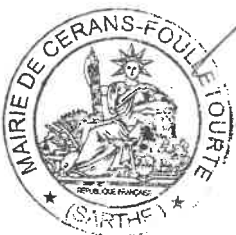
Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales : « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

Affichage de la présente liste des délibérations et mise en ligne sur le site internet le **jeudi 25 avril 2024**

N° de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
DCM 2024-27	Adoption du procès-verbal	Adopté à l'unanimité
DCM 2024-28	Réhabilitation d'une maison en MAM : attribution du marché	Adopté à l'unanimité

Madame le Maire,
Elisabeth MOUSSAY

Le secrétaire de séance,
Valérié RIOLÉ





Date de la Convocation	11/04/2024
Date de l'affichage	11/04/2024
Date de la publication	23/04/2024
Membres en exercice	20
Membres présents	15
Procurations	1
Votants	16
Exprimés	16

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2024

Présents : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Julie VALLEROY, Christine THOBY, Nicolas JOLIVET, Edith MÉNAGE, Frédéric MORAINÉ représenté par Christelle GAUTIER

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Valérie RIOLÉ

DCM 2024-27 : Adoption du procès-verbal du conseil municipal

Classification 5.2.3.

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans les termes identiques pour les communes,
Vu le procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024,
Le conseil municipal,
Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Élisabeth MOUSSAY

Le secrétaire de séance,
Valérie RIOLÉ



Date de la Convocation	11/04/2024
Date de l'affichage	11/04/2024
Date de la publication	23/04/2024
Membres en exercice	20
Membres présents	15
Procurations	1
Votants	16
Exprimés	16

EXTRAIT du REGISTRE des DÉCISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2024

Présents : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maité LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Julie VALLEROY, Christine THOBY, Nicolas JOLIVET, Edith MÉNAGE, Frédéric MORAINÉ représenté par Christelle GAUTIER

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Valérie RIOLÉ

DCM 2024-28 : Réhabilitation d'une maison en Maison d'Assistants Maternels : Attribution du marché

Classification 1.1.11

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Vu le code de la commande publique,
Vu la consultation en procédure adaptée publiée le 16 février 2024,
Vu la réception des offres pour les 9 lots en date 18 mars 2024,
Vu le rapport d'analyse des offres du 9 avril 2024,
Vu la synthèse de l'analyse des offres ci-annexée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide d'attribuer le marché aux entreprises retenues,

Lots	Entreprises retenues	Offres retenues
1 – Démolition, gros œuvre	Entreprise BERTON 16, rue de l'Avenir ZAC de la Carrie 72650 LA MILESSÉ	76 155.50 €
2 – Charpente, couverture	Entreprise COURBOULAY 6, avenue du Mans 72650 LA BAZOGE	58 500.00 €
3 – Doublages, faux plafonds	Entreprise PCI DECOR 128, rue Gambetta 72000 LE MANS	25 343.79 €
4 – Menuiseries intérieures	Entreprise LESSINGER 23 bis, route de Fresnay 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS	19 325.40 €
5 – Electricité, sécurité incendie	Entreprise Vincent LEJEUNE La Beunotterie 72330 OIZÉ	9 500.00 €
6 – Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation	Entreprise Vincent LEJEUNE La Beunotterie 72330 OIZÉ	27 000.00 €

7 – Menuiseries extérieures	Entreprise SPBM 9, rue de Haut-Eclair 72610 ARCONNAY	28 990.00 €
8 – Peinture, sols souples	Entreprise BOULFRAY Zone Industrielle Ouest 8, rue Gilbert Romme 72200 LA FLÈCHE	19 000.00 €
9 – Carrelage, faïence	Entreprise S2TA 16, route de La Flèche 72300 SABLÉ-SUR-SARTHE	8 700.00 €
TOTAL HT		272 514.69 €

Autorise Madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DÉCISION :
Adopté à l'unanimité
(Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Élisabeth MOUSSAY



Le secrétaire de séance,
Valérie RIOLÉ

